

**Conseil de l'ED TESC  
du 2 Décembre 2024**

Maison de la Recherche  
Salle D155  
14 h 30.

## ordre du jour

- Bilan de la rentrée 2024-2025
- cérémonie en l'honneur des docteurs 2023 de TESC
- informations diverses
- thèse sur travaux
- questions diverses

# Bilan de la rentrée 2024

Données = 1<sup>er</sup> décembre 2024

**Rentrée 2024-2025**

**363 inscrits**

**dont 70 inscrits en 1<sup>ère</sup> année**

**33 soutenances en 2024  
et une dizaine à venir**

**Encadrement potentiel : 277 scientifiques / 155 HDR**

2023-24 -1A		Type	1A	2A	3A	4A	5A	6A	7A	8A	9A	Total	2023-24
5	<b>AGIR</b>	UMR 1248	1	6	3	1	0	0	0	0	0	11	12
5	<b>CERTOP</b>	UMR 5044	6	5	6	6	3	5	2	0	0	33	32
1	<b>CRESCO</b>	EA 7419	2	1	0	3	1	0	0	0	0	7	6
6	<b>FRAMESPA</b>	UMR 5136	12	8	11	16	17	13	5	5	3	90	87
3	<b>GEODE</b>	UMR 5602	2	3	1	2	1	0	0	0	0	9	13
0	<b>IDETCOM</b>	EA 785	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
0	<b>LaSSP</b>	EA 4175	1	0	2	1	1	0	0	0	0	5	6
3	<b>LEREPS</b>	EA 4212	4	3	5	6	1	0	0	0	0	19	15
14	<b>LISST</b>	UMR 5193	15	13	12	9	9	8	5	2	2	75	72
8	<b>LRA</b>	EA 7413	14	9	6	2	7	3	2	0	1	44	34
2	<b>PLH</b>	EA 4601	3	2	4	0	2	1	1	0	0	13	12
12	<b>TRACES</b>	UMR 5608	9	12	5	7	7	7	4	4	1	56	60
<b>59</b>			<b>70</b>	<b>62</b>	<b>55</b>	<b>53</b>	<b>49</b>	<b>37</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>363</b>	<b>349</b>

**RAPPEL**

***Conditions d'accès pour une inscription en 1ère année***

- Obtention du Master 2 ou équivalence
- Note minimale de 14/20 au mémoire de Master 2
- Accord d'une direction de thèse
- Accord de la direction de l'unité de recherche de rattachement

Attention au respect du taux d'encadrement !

**RAPPEL**

= 6 doctorants par encadrant HDR

3 encadrements (co-direction) par encadrant non HDR

Financement de la thèse

cas des thèses à temps partiel  
après fin financement dédié



1<sup>ère</sup> Cérémonie en l'honneur des docteurs de TESC – année 2023

Organisation : Francine Soncourt



Reportage photo Lorine Maretz



Cérémonie en l'honneur des docteurs de TESC – année 2023





Cérémonie en l'honneur des docteurs de TESC – année 2023

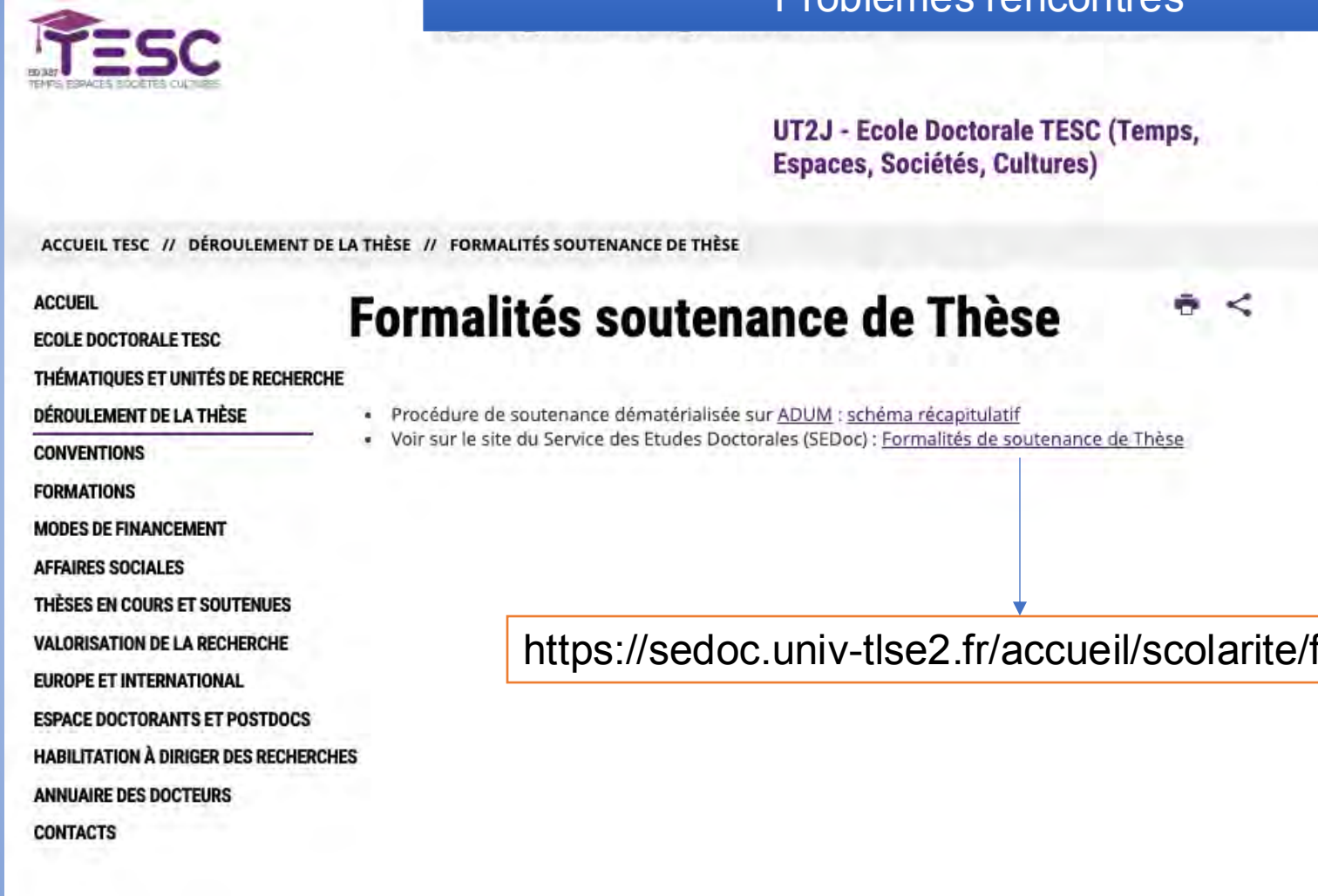




Cérémonie en l'honneur des docteurs de TESC – année 2023



# Composition des jurys de thèse Problèmes rencontrés



UT2J - Ecole Doctorale TESC (Temps, Espaces, Sociétés, Cultures)

ACCUEIL TESC // DÉROULEMENT DE LA THÈSE // FORMALITÉS SOUTENANCE DE THÈSE

ACCUEIL

ECOLE DOCTORALE TESC

THÉMATIQUES ET UNITÉS DE RECHERCHE

**DÉROULEMENT DE LA THÈSE**

- Procédure de soutenance dématérialisée sur [ADUM](#) : [schéma récapitulatif](#)
- Voir sur le site du Service des Etudes Doctorales (SEDoc) : [Formalités de soutenance de Thèse](#)

CONVENTIONS

FORMATIONS

MODES DE FINANCEMENT

AFFAIRES SOCIALES

THÈSES EN COURS ET SOUTENUES

VALORISATION DE LA RECHERCHE

EUROPE ET INTERNATIONAL

ESPACE DOCTORANTS ET POSTDOCS

HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

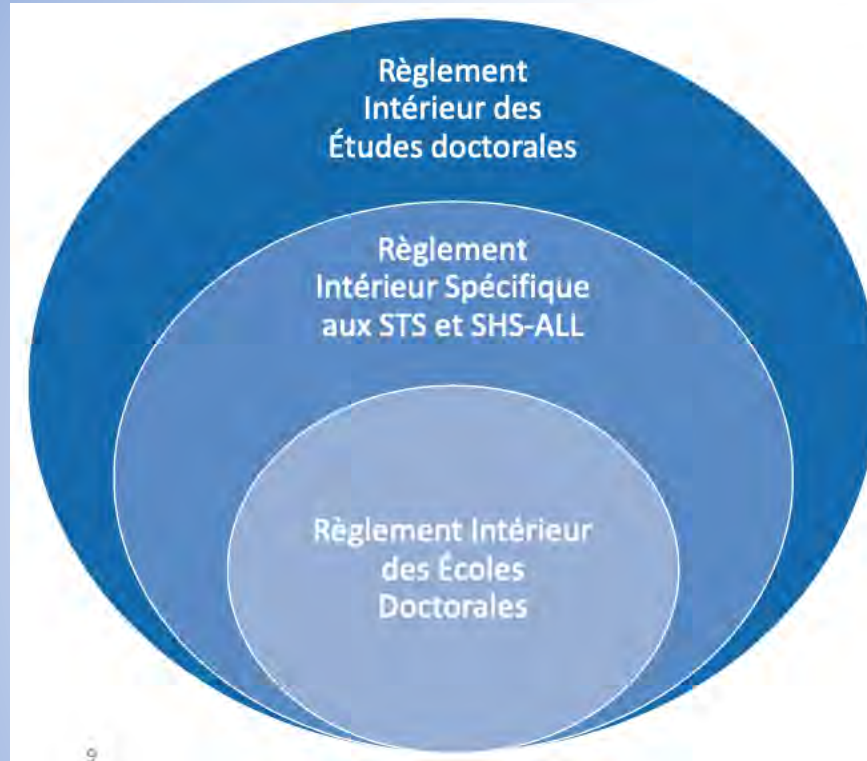
ANNUAIRE DES DOCTEURS

CONTACTS

<https://sedoc.univ-tlse2.fr/accueil/scolarite/formalites-soutenance-de-these>



## RAPPEL -> Règlement des études doctorales



### **Règlement intérieur des Études doctorales**

- Cadre commun des études doctorales qui s'applique à l'ensemble des ED/étab engagés dans la délégation
- Modification par le CPD

### **Règlement spécifique disciplinaire**

- Cadre commun aux secteurs disciplinaires STS et SHS-ALL s'applique aux ED concernées
- Modification par le CDP en formation disciplinaire uniquement

### **Règlement intérieur des EDs**

- Cadre spécifique à une école doctorale dans le respect des cadres évoqués précédemment
- Modification par le conseil de l'ED uniquement



## Soutenir sa thèse à l'Université de Toulouse

### TEXTES DE REFERENCE :

- Arrêté de 2016 sur les études doctorales : [arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
- Charte du Doctorat Toulouse
- Règlement intérieur des études doctorales de l'UT
- Règlements intérieurs des études doctorales disciplinaires (SHS-ALL et STS)

## Soutenir sa thèse à l'Université de Toulouse

### TEXTES DE REFERENCE :

- Arrêté de 2016 sur les études doctorales : [arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
- Charte du Doctorat Toulouse
- Règlement intérieur des études doctorales de l'UT
- Règlements intérieurs des études doctorales disciplinaires (SHS-ALL et STS)

### Constituer son jury

Le jury de soutenance est composé d'un minimum de 4 personnes et d'un maximum de 8 personnes. Lors d'une codirection, le nombre minimum est de 5.

La moitié des membres du jury doivent être extérieurs au projet doctoral, à l'unité de recherche où a été préparée la thèse, à l'école doctorale, à l'Université de Toulouse. La moitié des membres du jury doit être de rang A ou équivalent (pour les chercheurs étrangers, il est nécessaire de fournir un CV permettant de vérifier qu'ils ont une expérience de recherche équivalente au rang A).

Conformément à l'article 18 de l'arrêté de 2016, la composition du jury de thèse doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Pour correspondre à cette disposition réglementaire, à l'Université de Toulouse, la composition du jury doit être mixte (dans sa composition le jury devra comporter au moins un homme et au moins une femme).

La composition du jury devra intégrer un personnel enseignant-chercheur de l'établissement de préparation ou un chercheur ou enseignant-chercheur affecté à une structure de recherche dont l'établissement de préparation est tutelle ou partenaire. La direction de thèse peut être ce membre.

Les professeurs, chercheurs ou maitres de conférences émérites peuvent continuer à participer à un jury de soutenance en tant qu'examinateur et rapporteur mais ne peuvent pas présider un jury.

Les rapporteurs, la direction de thèse, peuvent être choisis pour être membres du jury mais ce ce n'est pas obligatoire.

Les co-encadrants sont membres invités et ne sont pas considérés comme membres du jury.

La direction de thèse, ainsi que toute autre personne ayant participé à la direction de la thèse, co-direction, co-encadrement, ne prend pas part à la décision.



Jury : composition déposée par le doctorant  
dans son espace ADUM

NB !

(p. 4) la direction de thèse a la possibilité de modifier toute partie du dossier de soutenance.  
Elle doit s'assurer de la justesse des informations fournies, notamment en ce qui concerne les membres du jury.

### Constituer son jury

Le jury de soutenance est composé d'un minimum de 4 personnes et d'un maximum de 8 personnes. Lors d'une codirection, le nombre minimum est de 5.

La moitié des membres du jury doivent être extérieurs au projet doctoral, à l'unité de recherche où a été préparée la thèse, à l'école doctorale, à l'Université de Toulouse. La moitié des membres du jury doit être de rang A ou équivalent (pour les chercheurs étrangers, il est nécessaire de fournir un CV permettant de vérifier qu'ils ont une expérience de recherche équivalente au rang A).

Conformément à l'article 18 de l'arrêté de 2016, la composition du jury de thèse doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Pour correspondre à cette disposition réglementaire, à l'Université de Toulouse, la composition du jury doit être mixte (dans sa composition le jury devra comporter au moins un homme et au moins une femme).

La composition du jury devra intégrer un personnel enseignant-chercheur de l'établissement de préparation ou un chercheur ou enseignant-chercheur affecté à une structure de recherche dont l'établissement de préparation est tutelle ou partenaire. La direction de thèse peut être ce membre.

Les professeurs, chercheurs ou maîtres de conférences émérites peuvent continuer à participer à un jury de soutenance en tant qu'examinateur et rapporteur mais ne peuvent pas présider un jury.

Les rapporteurs, la direction de thèse, peuvent être choisis pour être membres du jury mais ce n'est pas obligatoire.

Les co-encadrants sont membres invités et ne sont pas considérés comme membres du jury.

La direction de thèse, ainsi que toute autre personne ayant participé à la direction de la thèse, co-direction, co-encadrement, ne prend pas part à la décision.



-informations diverses

## programme Erasmus+ 2025 de l'Université de Toulouse

Renseignement concernant le candidat								Renseignement concernant le projet de mobilité						
	Nom	Prénom	Etablissement	ED	Unité de recherche	Année de thèse	Discipline de thèse	Date de départ	Date de retour	Pays	Ville	Distance	Structure d'accueil	Financement thèse
1	LOUGTEB	Doha	UT2J	ALLPHA	EFTS	4	Didactique des langues	15/01/2025	26/01/2025	Islande	Reykjavik	2720.88 km	Université d'Islande - Faculté des langues et des cultures	Sans financement
2	CATTIAUX	Méline	UT2J	TESC	UMR 5608 – TRACES	2	Archéologie	13/01/2025	18/01/2025	Espagne	Valencia	482 km	Universitat de Valencia	Contrat doctoral de droit public
3	VOLPINI	Giulia	UT2J	TESC	AGIR	3	Sociologie	01/04/2025	30/06/2025	Belgique	Louvain-la-neuve	822 km	Université Catholique de Louvain	Collectivité territoriale
4	DRAUX	Laura	UT2J	ALLPHA	EA 4590 - II Laboratorio	1	Littérature italienne	22/01/2025	10/02/2025	Italie	Venise & Padoue	841 km	Piermario V	Contrat doctoral de droit public
5	CAMPARDO PAIVA	Carla Maria	UT2J	TESC	EA 4175 - LaSSP	3	Sociologie	01/05/2025	05/08/2025	Autriche	Innsbruck	873 km	Université d'Innsbruck	Sans financement
6	AUSSENAC	Sabine	UT2J	ALLPHA	CREG	4	Germanistique, HDA, études de genre	29/06/2025	31/07/2025	Allemagne	Worpswede	1202 km	Worpswede die Museen	Sans financement
7	DELFORGE	Sophie	UT2J	CLESCO	CLLE	2	Sciences du langage	22/04/2025	06/05/2025	République Tchèque	České Budějovice	1161 km	Université de Bohême du Sud, České Budějovice	Sans financement

**Commission de sélection des candidatures Erasmus+  
Examen des candidatures mercredi 4 décembre**

**A SUIVRE !**

# Financer ses déplacements (Doctorants UT2J)

L'appel à candidatures pour une aide à la mobilité internationale pour les doctorants de l'établissement (AMID) est ouvert à compter du lundi 11 novembre 2024 et jusqu'au vendredi 29 novembre 2024, 12h (3 semaines).

L'appel concerne des mobilités envisagées en 2025 (année civile).

La procédure est dématérialisée, **en ligne sur le portail**

**MoveOn:** <https://tlse2.moveonfr.com/form/631f30712ed9a66d7e3533c3/fra>

Vous êtes invités à compléter le formulaire en ligne et à téléverser plusieurs documents dont un **budget prévisionnel** du coût de la mobilité dont vous trouverez la maquette en PJ.

Tout est indiqué sur la plateforme ou sur **la note de cadrage**.

**Examen des candidatures : 10 décembre  
A SUIVRE !**



- 11 décembre 2024 de 14h à 16h, amphitheâtre F417 :
  - Réunion CIFRE
  
- 20 janvier 2025 de 10h à 12h, amphitheâtre F417 :  
Réunion financements

-informations diverses

-équipement en matériel informatique des doctorants dans les laboratoires

Attention aux départs en mission

OM obligatoire pour les doctorants, même non financés

## -préparation du rapport HCERES

Réunion « **Atelier d'évaluation des formations** »



- thèse sur-articles
  - proposition émanant de la direction de TRACES

## - Questions diverses